

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 20 DÉCEMBRE 2023 A LIEU UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères, Cynthia Dumont et Claudia Lavoie ainsi que le conseiller, Stéphan Dubé formant quorum sous la présidence de madame Émilie Belzile conseillère;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

2 personnes assistent à la séance.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

Madame la directrice procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 19h20.

Absence du maire et du maire suppléant

2023-335

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dubé de nommer la conseillère Émilie Belzile présidente d'assemblée.

Adoptée l'unanimité

Adoption des prévisions budgétaires 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.

2023-336

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 953.1 et suivant du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Auclair prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	
Taxes foncières	705 168 \$
Taxes de services	147 691 \$
Tenant lieu de taxes	32 253 \$
Taxes sur la valeur foncière	21 000 \$
Revenus de transferts	121 384 \$
Services rendus	373 042 \$
Imposition de droits	6 020 \$
Revenus d'intérêts	6 150 \$
Autres recettes	9 020 \$
TOTAL REVENUS	1 421 728 \$

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

DÉPENSES	
Administration générale	321 484 \$
Conseil municipal	41 274 \$
Gestion financière et administrative	193 290 \$
Greffe	2 873 \$
Évaluateur	42 100 \$
Administration - autres	41 947 \$
Sécurité publique	127 333 \$
Sûreté du Québec	38 342 \$
Sécurité incendie	70 791 \$
Sécurité civile	17 950 \$
Sécurité publique - autres	250 \$
Transport	370 774 \$
Voirie	155 623 \$
Enlèvement de la neige	207 431 \$
Rues	6 000 \$
Transport adapté	1 720 \$
Hygiène du milieu	177 945 \$
Eau potable	40 755 \$
Eaux usées	40 143 \$
Réseaux égouts	19 985 \$
Matières résiduelles	77 062 \$
Santé et bien-être	12 170 \$
Office municipal d'habitation	9 500 \$
Quote-part MRC Santé et bien-être	59 \$
Pacte rural	2 611 \$
Aménagement, urbanisme et développement	66 270 \$
Urbanisme	23 656 \$
Développement économique	41 114 \$
Embellissement	1 500 \$
Loisirs et culture	97 984 \$
Chalet et patinoire	24 574 \$
Camping	6 697 \$
Parcs et loisirs	58 013 \$
Bibliothèque	8 650 \$
Autres	50 \$
Frais de financement	61 500 \$
Remboursement en capital	180 000 \$
Activités d'investissement	96 000 \$
Surplus accumulé non affecté	-13 500 \$
Surplus affecté	- 76 233 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 421 728 \$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Projet	2023	2024	2025
Voirie			
Subvention TECQ Conduites égout, eau potable et chaussée	(869 752,00) \$		
Total voirie			
Garage municipal			

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Abri à sel	50 000,00 \$		
Total garage	50 000,00 \$	0 \$	0 \$
Camping			
Surplus affecté 2022	-15 000,00 \$		
Réserve pour investissement	10 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Total camping	10 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Municipalité zone urbaine			
Ancien resto	20 000,00 \$		
Plancher chalet des loisirs	0 \$	6 000,00 \$	
Communauté nourricière	12 500,00 \$		
Aménager sentier		8 000,00 \$	3 000,00 \$
Total zone urbaine	32 500,00 \$	14 000,00 \$	3 000,00 \$

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie et résolu unanimement que le budget de l'année financière 2024 et le plan triennal d'immobilisation 2024-2025 et 2026 soient acceptés tels que présentés.

Adoptée l'unanimité

Un résumé du budget 2024 sera distribué à tous les contribuables par envoi postal

Période de questions sur le budget 2024 et le plan triennal d'immobilisations 2024-2025 et 2026.

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont que la séance soit levée à 19h33.

« Je, Émilie Belzile, présidente d'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Émilie Belzile, présidente d'assemblée

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière